

Cette demande ne fait pas acte de contrat ou de réservation. Toute demande illisible ou incomplète sera rejetée. La Direction des Plateformes et des Ressources Numériques a un rôle d'enregistrement des informations fournies dans ce document et n'est pas responsable en cas de contestations relatives à l'utilisation du nom de domaine demandé. Les conditions d'attribution des noms de domaine en .MC sont détaillées sur le site web <https://www.nic.mc>.

Seuls les bureaux d'enregistrement avec une accréditation valide peuvent soumettre une demande. Toute demande d'enregistrement doit être accompagnée des pièces justificatives (Extrait RCI, dépôt de marque, statuts, ...). En cas de modification, ne remplir que les champs « Nom du domaine » et ceux concernés par les modifications.

→ Ce document doit exclusivement être retourné par mail à l'adresse : nic@gouv.mc

Bureau d'enregistrement : MONACO TELECOM

☒ Enregistrement ☐ Modification ☐ Suppression

Nom du domaine : kitbuildings.mc

Demandeur

Société / Nom : Kit Buildings Technical Design SURL

Adresse :

43 Avenue De Grande Bretagne

Code Postal : 98000

ville : Monaco

Pays : Monaco

E-mail : cameron.newbold@live.com

Tél 1 : +377 37 70 27 48

Tél 2 : +447799415417

Contact administratif

Nom : Newbold

Prénom : Cameron

Société : Kit Buildings Technical Design SUF

Adresse : 43 Avenue De Grande Bretagne

Code Postal : 98000

Ville : Monaco

Pays : Monaco

Tél 1 : +377 37 70 27 48

Tél 2 : +447799415417

E-mail : cameron.newbold@live.com

Contact technique

Nom : JOLLY

Prénom : Sindy

Société : MONACO TELECOM

Adresse : B. P. 377

Code Postal : 98000

Ville : MONACO

Pays : MONACO

Tél 1 : 99 66 68 86

Tél 2 :

E-mail : admindns@monaco-telecom.mc

Serveurs DNS

Serveur primaire (*) : ns1.monaco-telecom.mc

Serveur secondaire (*) : ns2.monaco-telecom.net

Serveurs optionnels :

(*) Champs obligatoires

En application de l'article 143 de la loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant.

- ☒ Le demandeur du nom de domaine reconnaît avoir lu et accepte les termes de la charte de nommage
→ ☒ Le bureau d'enregistrement reconnaît avoir lu et accepte les termes du contrat d'enregistrement

Date : 03/08/2026

Demandeur :
Signature et cachet

C. Newbold

Bureau d'enregistrement :
Signature et cachet